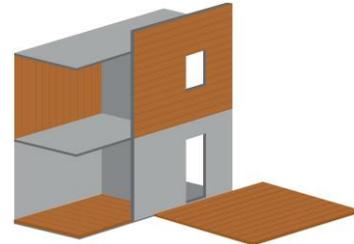


Fiche de la famille Parement



Parement

Définition de la famille Parement

La famille parement couvre tous les principaux types de systèmes de revêtements extérieurs et intérieurs en bois, des parois verticales, horizontales et inclinées.

Types de parements abordés dans ce guide

Parquet cloué	Parquet collé	Parquet flottant	Revêtement intérieur en bois	Revêtement extérieur en bois	Isolation thermique par l'extérieur	Platelage
						

Informations générales sur ces types de parements

- Parquets : l'usage de la terminologie « parquet » est notamment conditionnée par la présence d'une couche d'usure d'épaisseur minimale de 2.5 mm, permettant une rénovation par ponçage.

- Parquet cloué :

Les lames de parquet cloué sont principalement posées sur des lambourdes ou solives en bois, mais sont, de façon générale associables à tous types de supports à base de béton, bois ou métal. Bien que n'étant pas un élément de structure, le parquet cloué doit avoir un bon comportement vis-à-vis des sollicitations mécaniques liées aux charges d'exploitations. Le NF DTU 51.1 apporte des solutions de compatibilité sous la forme de "règles de moyens" pour le secteur résidentiel. Des justifications particulières sont à réaliser pour des cas de charges supérieurs.

- Parquet collé :

Les lames en bois massifs ou panneaux sont collées le plus souvent sur des chapes en béton mais peuvent également être mises en œuvre sur certains supports bois mentionnés dans le NF DTU 51.3. Certains systèmes de parquets collés sont désormais compatibles avec des planchers chauffants ou chauffants et rafraichissants. Le parquet collé peut être positionné sur un « résilient acoustique ».

- Parquet flottant :

Le parquet flottant est constitué de lames de bois ou panneaux, fixées entre elles (mais non fixé sur le support), reposant sur une chape (béton ou « sèche ») ou un plancher bois, avec très souvent, interposition d'un « résilient acoustique ».

- Revêtement intérieur en bois :

Les revêtements intérieurs en bois ou à base de bois, sont appelés "lambris" et peuvent se positionner en parois murales, en plafonds horizontaux ou sous face de rampants de toitures. Ils sont constitués de lames, de panneaux ou de parements menuisés en bois.

- Revêtement extérieur en bois :

Les revêtements extérieurs en bois abordés dans le présent document sont décrits dans NF DTU 41.2 et couvrent les bardages en lames, en plaques et les "tavillons". Ils nécessitent tous une mise en œuvre avec ventilation de la face côté paroi support.

- Isolation thermique par l'extérieur :

Les systèmes d'ITE valorisant le bois reposent sur la conception et mise en œuvre de plans de chevonnages ou ossatures (un plan ou deux plans croisés) fixés sur le gros œuvre et assurant la mise en œuvre d'un ou de plusieurs lits d'isolants. Ce type d'ITE, peut recevoir un grand nombre de parements extérieurs ventilés.

- Platelage :

Le platelage extérieur en bois est considéré comme un élément non structural dès lors que son implantation altimétrique est inférieure à un mètre (au-delà, il est à considérer comme un ouvrage de structure décrit dans le NF DTU 31.1). Le platelage bois extérieur tel que décrit dans NF DTU 51.4 peut être appréhendé comme le "pendant" du parquet cloué sur lambourdes pour l'intérieur. La pose sur plots polymères est décrite dans le NF DTU 51.4.